

LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITE : CE QUI VA CHANGER EN DROIT DE L'INTERCOMMUNALITE

Mardi 24 mars 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Présentation des dispositions du texte aujourd'hui en cours d'examen qui viendront impacter les structures de coopération intercommunale et concernant :

- Le périmètre des EPCI à fiscalité propre (retraits de communes, création d'EPCI par partage...)
- Le fonctionnement institutionnel (Pacte de gouvernance, conférence des maires...)
- L'exercice des compétences : les retours possibles, les délégations, notamment dans les compétences eau, assainissement, tourisme...



OBJECTIFS

- Face aux évolutions permanentes des règles de fonctionnement et d'exercice des compétences, disposer des connaissances sur les nouveaux dispositifs mis en œuvre à l'occasion de ce nouveau mandat électoral



INTERVENANT



Solenne Daucé
Avocate associée



PUBLIC CONCERNE

- Collectivités
- Groupements de collectivités



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Etudes de cas corrigées par le formateur



PREREQUIS

Aucun